

Séminaire - conférence de l'union des Maires du Val d'Oise

« Communes, sécurité, police municipale et leur environnement »

Intervention de M. Gilles MENAT - Vendredi 6 avril 2018

Mesdames et messieurs, c'est un plaisir pour moi d'intervenir cet après-midi dans le cadre de ce colloque organisé par l'Union des maires du val d'Oise qui est un des partenaires historique et amical du conseil départemental.

Certes vous pouvez être amenés à vous demander pourquoi un conseiller départemental pour vous parler de sécurité.

En effet, cette compétence ne vient pas immédiatement à l'esprit lorsqu'on site un domaine d'intervention d'un département.

La raison en est simple.

La nouvelle présidente du conseil départemental, Marie Christine Cavecchi au lendemain de son élection a souhaitant réaffirmer son engagement face aux enjeux nationaux et locaux en matière de sécurité. C'est pourquoi elle a **souhaité créer une délégation « sécurité »**, qui m'a été confiée depuis octobre 2017.

Le Val d'Oise est l'un des **rare départements** à avoir créé une direction spécifique (direction Jeunesse, Prévention et Sécurité – DJPS) en charge notamment des **questions de prévention spécialisée, de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;**

Je vais donc vous dresser les quelques domaines de notre intervention.

Nous intervenons sur deux axes :

- Le soutien de l'action des communes en matière de sécurité.
- Une action de prévention de la délinquance au niveau local de par ses compétences en matière sociale.

1) L'action du Département en matière de soutien aux communes

1. Un soutien à l'investissement

Depuis plusieurs années, nous **accompagnons et soutenons les mairies et EPCI dans le cadre de leurs projets de sécurisation de territoire à travers un soutien financier.** Il a évolué au cours des années afin de s'adapter à leurs besoins.

Aujourd'hui, le Département peut donc être sollicité pour :

- le déploiement de la vidéo protection

- **Passive** (plutôt mise en œuvre par les communes rurales et péri-urbaines – aujourd'hui 20% avec un plafond de dépenses de 300 K€ HT) → **Exemple :** Beaumont-sur-Oise en 2017 a bénéficié d'un financement de 53 000€
- **Réactive** (avec mise en place d'un centre de supervision urbaine – aujourd'hui un taux de 20%

à 30% avec un plafond de dépenses de 30 € par habitant et 3 M€ par opération par période de 5 ans) ;

- **Exemple** : Éragny qui a créé son centre de supervision, a été aidée à hauteur de 83 000€.

- **l'adaptation de locaux existants en locaux de police municipale ou intercommunale** (20% avec un plafond de dépenses à 200 K€ HT) ;

- **Exemple** : Éragny a bénéficié d'une subvention de 34 000€

- **L'investissement dans des véhicules de police municipale ou intercommunale** (20% avec un coût plafonné à 20 K€ HT par véhicule) ;

- **Exemple** : Val Parisis avec 3 véhicules (11 000€)

Depuis 2015, donc sur **ces trois dernières** années, le Conseil départemental a accordé un montant total d'aides aux Communes en matière de sécurité de près de 1,5 millions d'euros (pour les puristes **1 473 064€ aux collectivités**).

Une réflexion est actuellement menée par le Département afin d'ajuster le guide des aides aux collectivités en matière de sécurité, (**développer : vidéo active horaires spécificité...**) notamment pour mieux prendre en compte les besoins des communes et EPCI ruraux

Théoriquement cette délibération est prévue à la séance de l'Assemblée départementale d'avril à la fin du mois.

2. L'accès au droit et l'aide aux victimes

On entend souvent parler des droits de l'homme et notamment on évoque les droits des délinquants etc, il ne faut pas pour autant oublier les victimes.

Depuis 2007 nous avons développé six postes de travailleurs sociaux en commissariat.

Mission des travailleurs sociaux :

- Recevoir les victimes et familles
- Les écouter
- Évaluer leurs problématiques
- Les orienter

C'est-à-dire que nous avons financé à hauteur d'un tiers des dépenses (13.000 euros) chaque poste par convention tripartite avec la Préfecture et la collectivité employeur (ville ou EPCI).

- Villes et EPCI : Argenteuil, Ermont, Enghien-les-Bains, Deuil-la-barre, Sarcelles, Cergy, Gonesse

Nous souhaitons ainsi contribuer à aider les victimes grâce à l'analyse des situations sociales fragiles repérées dans les main-courantes informatisées.

Notre volonté est de mieux accompagner les victimes ensuite sur le plan social.

Parallèlement, nous avons voté une subvention au Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), qui finance les permanences au sein des Maisons de la Justice et du Droit implantées en sept points du territoire.

- **Lesquels** : Sarcelles, Persan, Villiers-le-Bel, Cergy, Ermont, Argenteuil et Marines

Enfin, le Conseil départemental, sous la vice-présidence de ma collègue Michèle Berthy, agit dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes. Vaste sujet.

Nous subventionnons ainsi chaque année des associations dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, notamment de violences conjugales

3. La prévention de la récidive

Nous menons également une politique de prévention de la récidive autour de deux axes :

- **Soutien aux collectivités accueillant des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)** : soutien financier à hauteur de 3 euros par heure de TIG réellement effectuée au sein de la collectivité.
- Soutien concernant **l'exécution des peines dans la mise en œuvre de chantiers TIG** en collaboration avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

2) L'action du Département en matière de prévention de la délinquance

Le département participe actuellement à la **redéfinition des stratégies nationales et locales de prévention de la délinquance et de la radicalisation** : que ce soit au sein de groupes de travail à **l'assemblée des départements de France**, ou au **forum français pour la sécurité urbaine** (association qui regroupe des collectivités françaises pour échanger sur les questions de sécurité) ;

Ensuite, le Conseil départemental est **membre du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes**, lui-même présidé par Monsieur le Préfet ;

Le Conseil départemental participe enfin aux **réunions relatives aux contrats locaux et intercommunaux** de prévention de la délinquance dans le cadre des CLSPD (*Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance*)/CISPD (*Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance*) et aux groupes de travail qui en découlent sur invitation des communes et communautés d'agglomération.

Même si la participation du Département à ces instances est essentielle pour assurer un maillage fin du territoire et impulser des dynamiques de travail partenarial, on peut sans doute se poser la question de l'efficacité de ces grandes messes.

Pour ma part, je pense qu'il est important de faciliter autant que possible le dialogue entre toutes ces instances et l'échange d'information.

La sécurité est aussi une de nos libertés, n'oublions pas qu'en tant qu'élu nous devons contribuer à développer et assurer le maximum de cette liberté à nos concitoyens en collaboration avec l'ensemble des forces de police nationale et municipales et de la gendarmerie nationale que je remercie pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Je vous remercie.